bytère une personne qu'il faisait passer pour sa nièce, la nommée Elise Cardeau, âgée d'une trentaine d'années, mère de deux filles (du moins aussi, prétendait-elle être la mère). La rumeur publique accusait Elise d'être spéciale, puis, dernièrement d'avoir fait disparaître son enfant.

Soudain, l'abbé Lapoumère annonça qu'il allait faire un tour dans les Pyrénées et partit. Elise fut appelée au Parquet, puis arrêtée jeudi dernier. Le curé se trouvait paisible à Lourdes, écrivit, télégraphia dans un laps de temps convenu et fit aussi connaître son adresse. Le parquet de Lourdes fut prévenu et le fit arrêter.

On prétend encore que l'abbé Lapoumère aurait circonvenu une vieille femme et l'aurait décidée à faire donner par testament à sa « nièce » Elise. Actuellement, le curé Lapoumère est sa nièce sont en prison. Le curé est inculpé d'escroquerie, d'infanticide et de suppression d'enfant.

LA BELGIQUE

L'Agitation politique

Bruxelles, 22 janvier. — *L'Etoile Belge* publie aujourd'hui un supplément de 4 pages, consacré à la question militaire et à la défense nationale.

Ce supplément est composé d'une série d'interviews d'officiers supérieurs en retraite, de l'armée belge.

Toutes les sommités militaires ont donné leur avis dans cette consultation de la presse où figurent entre autres noms, le général *Chazal* et le général Liagre.

Ce supplément revêt la forme d'un réquisitoire contre le ministère qui l'accuse d'incapacité et de trahison.

La question du service personnel de l'effectif de guerre et des fortifications est traitée par les spécialistes dont les noms font autorité.

L'Etoile belge ajoute que cette enquête qui se rattache directement aux graves problèmes politiques du moment devant les chambres, aura un immense retentissement en Belgique et en Europe.

LES RETARDS DANS LES TRAINS

A LILLE

Hier matin, l'express de Paris, qui est en même temps le train-poste, a éprouvé un retard de près de deux heures par suite de désordres survenus près de Longueau à la Faloise, au poteau kilométrique 106. Le fourgon qui suit la machine et un wagon de 3e classe ont subi des dégâts, de sorte qu'au lieu d'entrer en gare à Lille à 11 h. 55, ce train n'est arrivé qu'à 1 h. 48. Il n'y a heureusement pas eu d'accident de personne.

Le soir, le train de Paris, de 10 h. 52, a en 48 minutes de retard; celui de Valenciennes, 35 minutes, et celui de Belgique, une demi-heure.

A BOUCHAIN

Dans la nuit de mardi à mercredi, un vent nord-est a soufflé avec une telle violence que momentanément on craignait des accidents.

La neige, qui est tombée une partie de la nuit, a recouvert certains endroits à plus d'un mètre. Le train venant de Paris et passant à Bouchain à 6 heures 17 du matin, est passé avec 2 heures 30 de retard, par suite de la grande quantité de neige tombée entre Caudry et Cambrai.

A SOLRE-LE-CHATEAU

Dans la journée du 21, les trains ont eu une moyenne de quatre heures de retard, par suite de l'abondance des neiges. Hier matin, le train qui doit entrer en gare à 6 heures 31, n'est arrivé qu'à 11 heures.

A DUNKERQUE

Hier après-midi, le courrier de Paris n'est pas parvenu. Par suite du retard du train-express de Paris-Lille, le train venant d'Arras à Dunkerque n'est arrivé sans le courrier. Ce n'est qu'à 6 heures du soir que les lettres ont été distribuées.

L'AFFAIRE DE RONCHIN

La justice, ayant sous la main les deux auteurs présumés du vol commis, dans de si tragiques circonstances, chez Mlle Delevoye, pousse activement la recherche des preuves qui pourraient confondre Bulliet et Dutilleul.

C'est ainsi qu'hier, M. le commissaire central, en vertu d'une commission rogatoire, a entendu, dans son cabinet, les quatre témoins suivants :

MM. Deloulage, adjoint au maire de Ronchin, et Charles Pouvrost ; Mlle Sophie Delevoye, épicière, nièce de la défunte, et le garde-champêtre.

Rien que la culpabilité de Bulliet ne soit encore jusqu'à présent établie, on dit assez vaguement depuis ce que nous avons pu parvenir à découvrir, la déposition la plus importante serait celle de M. Deloulage qui, le vendredi jour où on trouvait Mlle Delevoye morte dans son lit, a vu un individu, à 300 mètres de la maison de la défunte, vers onze heures et demie du soir, qui se dissimulait dans un sentier, longeant Phalempin et des sources-mares. Malheureusement le témoin n'a pu distinguer que la démarche et la taille de cet homme qui, pour lui, doit être Dutilleul.

Y a-t-il un crime ?

Les investigations de la justice l'ont amenée à rechercher de nouveau si, malgré la déclaration des médecins-experts, la mort subitement de Mlle Delevoye n'était pas le résultat d'un crime. La position du cadavre, dans le lit, l'absence du bonnet qu'elle avait toujours sur la tête, les meubles trouvés au pied du lit, sont autant de faits, indiquant au premier abord qu'il y avait un crime. Mais cette hypothèse avait été abandonnée.

Mais en examinant attentivement les meubles trouvés au pied du lit, on voit de ce manège que l'un d'eux avait dû servir de tampon sur la bouche et que l'autre avait été placé sur le corps pour maintenir le premier, en gêtant à amener l'étouffement de la malheureuse et n'a laissé aucune trace de violence.

Ce qui rend encore plus probable que l'asphyxie du corps de la défunte va être ordonnée pour être soumis à nouveau à l'autopsie.

Quant à l'importance du vol commis, il est établi qu'elle s'élève entre 50 et 60 francs.

LE Crime d'Ascq

Nous rapporte, et nous le donnons sous toutes réserves, que le Parquet vient de recevoir une déposition capitale à la suite de laquelle les aveux de Coulaile, et de Dutilleul deviennent inutiles : leur culpabilité est prouvée. Ces jours nous en aurons la confirmation nous en faisons part à nos lecteurs.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les sources officiels aux nécessiteux. — M. le Préfet du Nord vient d'aviser M. le Maire de Lille que le Ministre de l'Intérieur a attribué une somme de 40.000 francs sur les 2 millions de secours votés par les Chambres au Bureau de bienfaisance de Lille.

En faisant part de cet envoi, M. le Préfet a prié, dans sa lettre, M. le Maire d'avoir à réunir d'urgence la commission du bureau de bienfaisance pour que ce secours soit distribué immédiatement. Cette distribution est destinée à soulager les souffrances exceptionnelles et ne devra pas être limitée aux indigents inscrits sur les listes du Bureau de Bienfaisance ou domiciliés dans la commune; elle doit s'adresser à tous les nécessiteux. La commission devra donc distribuer cette somme intégralement; car ce secours ne doit pas avoir pour effet de diminuer les dépenses ordinaires du bureau.

En outre, les bureaux de bienfaisance sont autorisés à venir en aide aux crèches et aux asiles de nourrices de Paris, surtout en vue d'ouvrir de nouveaux refuges temporaires pour les malheureux.

Chronique locale

ROUBAIX

LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

L'article que j'ai publié il y a deux jours dans le *Progrès de Nord* m'a valu des compliments et des félicitations de bon nombre de mes concitoyens, mais des observations auxquelles je réponds plus loin de diverses personnes, et aussi de grossières injures et menaces de mort, de la part d'un conseiller municipal réactionnaire, le sieur Gustave Legrand, flateur.

Comme il faut toujours parler aux gens le langage qui leur convient, j'ai répondu à M. Gustave Legrand dans le même langage, ce langage choisi dont il a le secret.

Ce Monsieur est du reste coutumier du fait, il y a une quinzaine de jours, au café de l'*Harmonie*, sans rire ni raison il avait vomi à mon adresse un flot d'injures sans nom.

Il est vrai qu'il était dans un état.... passons.

Je déclare le plus profond est la seule réponse à faire en de pareilles circonstances.

Ce ne sont pas les injures de M. Gustave Legrand qui m'empêcheront de signaler aux Roubaisiens, les fautes de l'Administration municipale.

Aux amis qui me félicitent et m'encouragent je dis : merci, comptez sur moi.

Et je répondis aux observations présentées d'une façon raisonnable. Vous savez bien, ajoutai-je, que l'Administration a fait voter par le Conseil municipal une somme de 25,000 fr. pour les fourneaux économiques, mais qu'il lui faut un autorisation ministérielle pour les ouvrir.

Or, cette autorisation a été demandée et elle n'est pas encore arrivée, c'est donc à tort que vous reprochez à M. Lagache et à ses adjoints une faute qui incombe au gouvernement.

C'est absolument exact quand au fond.

Mais dans les circonstances actuelles, je maintiens que l'Administration a manqué à tous ses devoirs en prenant la loi à la lettre.

Si le Conseil municipal avait voté le crédit municipal avait voté la somme de 25,000 fr. pour les fourneaux et devant le refus du Bureau de Bienfaisance de les ouvrir, M. le Maire de Roubaix avait télégraphié à M. Achille Serret, sénateur et Emile Moreau, député que vu-à-vis des misères causées par le terrible hiver que nous subissons, il ouvrait les fourneaux d'office et qu'il comptait sur eux pour obtenir une autorisation immédiate, peut-on douter un instant que nos honorables représentants n'aient obtenu cette autorisation dans les 24 heures.

Je vais plus loin, et j'admets que par impossible le ministre ait refusé de répéte que c'est impossible) et ait refusé à M. Lagache d'ouvrir une souscription pour couvrir cette somme de 25 et même de 50,000 fr. j'affirme qu'en deux heures il l'aurait recueilli.

Je répète donc que l'administration a manqué à tous ses devoirs vis-à-vis des malheureux et cela dans l'intentica ardente, claire, nette et parfaitement établie d'en rejeter la faute sur le gouvernement républicain

Les électeurs s'en souviendront.

Clément DURANT.

Cédant enfin aux réclamations de la presse M. Julien Lagache, vient d'ordonner l'ouverture des Fourneaux économiques pour samedi prochain. Mieux vaut tard que jamais.

Réunions de commissions. — Les 3e et 4e commissions se réuniront aujourd'hui vendredi 22 courant, à l'Hôtel-de-Ville, pour examiner une question au sujet de la ruelle Colvelle.

Concours de chiens ratiers. — Un concours de chiens ratiers, organisé par le Tourcoing-Club roubaisien, aura lieu le dimanche 25 janvier, dans la salle du Carroussel, place du Trichon.

Les prix seront formés des mises.

Dans chacune des trois catégories, le premier prix sera la moitié des mises et dépôt, le second prix, les deux tiers du reste et diplôme, et le troisième prix, le reste et diplôme.

La mise, entrée comprise, sera de 6 francs, plus les rats : 0,60 c. Chaque amateur pourra fournir ses rats.

Une médaille commémorative sera remise au fer rouge à chaque catégorie.

On peut se faire inscrire à l'avance chez M. Mesplomb.

Un réverbère brisé par un camion. — Mercredi matin vers neuf heures et demie, un camion appartenant à M. Gourguille, boulevard Beaurepaire, a brisé un réverbère boulevard de la République.

La Compagnie du gaz a été prévenue et elle a fait le nécessaire.

Violences. — Mercredi après-midi, un homme Delphin Cantier, chaudronnier, âgé de 30 ans, demeurant, Rue Jean-de-la-Croix, a été battu, pour une raison futile, M. D..., représentant de commerce.

Un rapport a été dressé à la charge de Cantier.

Un vol de laine. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Motte-Bossut, route de Lannoy près le « Cheval-Blanc » ils ont fait dans la mauraille, un trou assez grand pour pouvoir y passer.

A l'aide d'une échelle qu'ils ont dérobée dans une maison en construction, ils sont monté au premier étage et ont dérobé une balle de laine pesant environ 100 kilogr. et valant 1000 francs.

Une enquête est ouverte.

Accidents causés par la gelée. — Divers accidents, causés par la gelée ont eu lieu dans les journées de mercredi et de jeudi.

Une journalière de la rue Lacroix, Mme Charlotte Leblanc, a glissé sur le trottoir de sa maison jeudi soir et s'est fracturé la jambe gauche.

Mme Eugénie Bayart, femme Vilay, demeurant rue de la Lys, s'est fait une entorse au genou, dans les mêmes conditions.

Mme Virginie Briet, veuve Rasson, demeurant rue de Soubise, sortait hier après-midi du bureau de bienfaisance, lorsqu'elle tomba et se fit une entorse au genou.

Toutes trois ont été admises à l'hôpital.

Chronique colombophile. — Dimanche dernier a eu lieu la septième exposition partielle des pigeons voyageurs organisée par la société le *Pigeon voyageur* établie chez M. Louis Dépernaguet, rue Inkermann, 170.

Les pigeons exposés ont fait l'admiration des nombreux amateurs qui s'y sont rendus et y restèrent durant toute la journée.

Nous devons une mention toute spéciale à MM. J. Mougin, G. Symbach, et Louis Cauchetoux, principalement. *Son pigeon bleu écaillé, qui a fait* le trajet Bordeaux-Roubaix, pigeon qui a été primé au dernier concours national. En somme excellente journée pour les colombophiles.

Dimanche 25, les exposants sont MM. Adolphe Draut, vice-président de la Fédération roubaisienne et Gustave Bolmère.

Nul doute qu'elle obtiennent un grand succès, car le sympathique vice-président M. A. Draux, a obtenu dans le courant de la campagne 1890, un grand nombre de prix.

La Brasserie Roubaisienne, Société anonyme à capital variable, annonce qu'en vertu du tirage des obligations qui a eu lieu le 20 courant, à huit heures du soir, les 15 numéros suivants seront remboursés à 500 francs à partir du 23 février 1891, au siège de la Société, boulevard d'Halluin, à Roubaix : 82, 355, 72, 48, 68, 210, 402, 50, 498, 472, 338, 280, 338, 94, 390. 16577

Chronique colombophile. — L'exposition qui a eu lieu dimanche dernier, chez M. Denis-Pauwelaere, rue de Tourcoing, a obtenu un très beau succès.

Notons principalement le pigeon bleue et le bleu écaillé, appartenant à M. J. Junot ; quelques femelles à M. Delmotte ont été admirées par beaucoup d'amateurs.

Dimanche prochain 25 janvier, huitième exposition chez M. Denis-Dessfontaines ; les deux exposants sont M.M. Vermeulen et A. Bayart.

Dimanche prochain, 25 janvier, de huit heures et demie à deux heures, au siège de la Fédération Roubaisienne, chez M. Elie Catteau, rue de l'Epeule, se tiendra le premier tirage du marquage au colombier, selon la méthode de M. E. Weerts, président de l'Alerte.

Les colombophiles du quartier de l'Epeule, fédérés ou non, qui désirent participer aux concours de la Fédération de 1891, sont instamment priés de se présenter à cette date : ce bureau sera le *seul pour ce quartier* pour la saison entière.

Pour toutes les sociétés qui obtiennent le meilleur accueil dans le public colombophile, la Commission fédérale croit pouvoir compter sur l'exécution ponctuelle du contrôle et de l'horaire des travaux.

Nota : Les cartes de zones sont absolument supprimées, le zones seulement.

Commissaires du 25 janvier : MM. Weerts, Bromer, Delannoy, Dorlandringhien et Demeulenaere.

Dimanche 1er février, 2e bureau, au *Pigeon Marin*, rue d'Halluin, à la Croix-Blanche.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Toute insertion de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing dans les bureaux de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.

TOURCOING

Mort subite. — M. Achille Pollet-Vernier, rentier demeurant à Lille, rue d'Inkermann, était venu hier à 3 heures après-midi à Tourcoing pour rendre visite à Mme Jolro, sa sœur.

Pendant le trajet de la gare à la rue de Lille M. Pollet-Vernier ressentit plusieurs faiblesses, il était à peine arrivé chez sa sœur qu'il s'alitaa.

Tous les soins furent inutiles, il avait succombé à une affection du cœur.

Après les constatations légales, le corps a été transporté à Lille.

Un jeune aventurier. — Dans notre numéro de dimanche dernier, nous avons relaté les exploits d'un jeune homme de seize ans, Alfred Dubois, qui, en passion chez un cafetier, l'Epinette, profita de ce qu'il était resté seul à la maison, pour fracturer des meubles et s'emparer de numéraire, de bijoux et de nombreux d'autres objets, dont un livret de caisse d'épargne.

Le jeune garnement a été arrêté hier, à Mouscron.

A l'heure de son arrestation, il avait sur lui tous les objets volés et sur les cinquante francs en numéraire, il lui en restait vingt-cinq.

Le brigadier de gendarmerie de Mouscron est venu hier annoncer la capture et a rapporté les bijoux, le livret, etc., jusqu'à une médaille commémorative d'ascension à la tour Eiffel.

Le jeune homme étant né à Halluin de parents belges, il n'y a pas lieu à extradition et il sera jugé en Belgique.

Vols. — Pendant l'une des dernières nuits, des malfaiteurs ont dérobé un lapin, valeur 6 fr. 50 à Chemin-Chombeau, tisserand, sentier du Pont-Rompu.

Les mêmes malfaiteurs ont tenté de voler les poules de M. Jean Dhellin, épicier au Pont-Rompu. Ils avaient déjà commencé à démolir le poulailler, mais, dérangés, sans doute, ils ont pris la fuite.

LILLE

Prameur. — Mercredi soir, vers dix heures le préposé des douanes de la Madeleine, ont arrêté le nommé Henri Bosquart, 17 ans, manœuvre de maçon, demeurant à Mouscron, qui en était sorti depuis 6 à 8 kilos de tabac en poudre, valeur 37 fr. 50.

L'incendie de Bondues. — Les pertes causées par l'incendie qui a détruit la ferme de la Cornette, à Bondues, s'élèvent à 40 mille fr. Il y a assurance pour 30.000 fr. aux Assurances Générales.

Grâce à l'un des domestiques, M. Julien Mille, âgé de 38 ans, qui couchait dans l'écurie, qui aperçut le premier le feu.

Il réveilla son camarade et son patron. M. Mille a été brûlé.

Ainsi que nous l'avons dit, les bestiaux, à l'exception d'un veau gras, valeur 150 fr., ont été sauvés.

La ferme qui se trouve dans la première zone de servitude du fort de Bondues, ne pourra plus être reconstruite sur le même emplacement, à moins de l'élever en plancher.

Union artistique et littéraire. — L'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing a réuni en une exposition des plus intéressantes, place des Halles, 5, les lots parmi lesquels on a pu admirer de nombreux objets de valeur artistique qui composent sa tombola.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à aller jeter un coup d'œil à cette exposition ouverte de dix heures à cinq heures pendant quelques jours.

La tombola aura lieu à l'issue d'un concert qui aura lieu à Roubaix le fer février.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 18 et 19 Janvier 1891.

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	211	déposants	dont 47	nouv. 50,928
Blan-Seuin.	6	»	1 —	1,065
Croix-Rouge.	11	»	1 —	2,383
Halluin.	—	»	— —	0
Linselles	14	»	1 —	7,888
Roncq.	14	»	3 —	3,615
Bondues	7	»	1 —	1,310
Bousbecque.	5	»	2 —	870
Neuville.	7	»	1 —	1,270
Mouveaux.	7	»	1 —	775
Totaux.	262		59	70,337
Tourcoing.	286	remb. dont	32	soldés 49,031
Blanc-Seuin.	11	»	1 —	2,631
Croix-Rouge.	8	»	1 —	915
Halluin.	22	»	3 —	3,708
Linselles.	136	»	3 —	11,991
Roncq.	41	»	2 —	2,922
Bondues.	17	»	1 —	1,398
Bousbecque.	19	»	1 —	1,195
Neuville.	11	»	1 —	910
Mouveaux.	11	»	1 —	1,296
	542		55	77,429

Administrateurs du mois de Janvier 1891 :

A Tourcoing : MM. Carette, Cordier, E. Deconinck, Lebocq, L. Mazard. — A Blanc-Seuin : M. Cocheteux. — A Croix-Rouge : M. Wagnon. — A Halluin : M. Odon. — A Linselles : M. Delabarre. — A Roncq : M. Mercier. — A Bondues : M. Delefortrie. — A Bousbecque : M. Dalle-Lorthiois. — A Neuville : M. Phalempin. — A Mouveaux : M. Lepers.

Le Caissier,
L. LEROY.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à une atteinte du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de déposer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (sans jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides, supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit l'équilibre rompu, mal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui en la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à **Lille** : Pharmacie du docteur Ozil *rue Esquermoise, 69 ; Fanyau ; Donte et Cie ;* Cossine ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing : Bruneau ; Vannouvelle. — A Valenciennes : Sabbe-Boulet. — A Fresnes : Berrier. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

WATTRELOS

Les fraudeurs. — Les préposés de douane ont arrêté les nommés Désiré Tabon et Rosalie Lemaire, au moment où ils tentaient de introduire en France une certaine quantité de tabac belge.

Le brigadier Demoisnel et le préposé Dolomez ont aussi arrêté le nommé Happe, portier de poivre et de tabac belge.

Lys-les-Lannoy. — La gendarmerie de Wattrelos a arrêté le nommé Jean-François Heure, âgé de 30 ans ; il est inculpé d'attentat à la pudeur sur sa fille Marie, âgée de 13 ans.

Il y a environ deux ans déjà que cet ignoble personnage se livre à ces actes sur sa fille, qu'il menace de coups et elle le dénonce.

Il sera conduit aujourd'hui à Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LILLE

Festival à Fives-St-Maurice. — Nous apprenons avec plaisir que la Société des Fêtes de Fives-St-Maurice organise pour le 15 et le 16 août prochain, une *grande fête* dans laquelle il y aura un festival international avec des primes très alléchantes.

Décidément, voilà une société qui veut prouver que Fives n'est pas mort.

Inondation. — Mercredi matin, vers six heures et demie, un tuyau d'eau d'Emmerin de la rue de Jemmapes, s'est crevé en face de l'usine de M. Descamps.

L'eau, s'échappant en abondance, coulait dans la cave de cette usine.

Un fontainier s'est rendu sur les lieux et a fait le nécessaire.

Suicide. — Hier matin, le sieur Lazare Vandenheude, 77 ans, pensionnaire à l'Hospice général, a été trouvé pendu au pied de son lit.

S'était servi pour mettre fin à ses jours, d'une ceinture qui avait transformé en corde. Cet homme, célibataire et de nationalité belge, n'avait jamais manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

On ignore donc le motif de sa funeste determination.

Les vols. — Louis Charlier, homme de courses chez M. Barrez, imprimeur, rue Clémentier de Châtillon, 46, avait déposé un pardessus et un cache-nez sous la grande porte, pendant qu'il se rendait au bureau. Quand il vint pour les reprendre, ces objets avaient disparu.

Une enquête est ouverte au commissariat de la rue du Molinel pour découvrir l'auteur de ce vol.

Un vol audacieux. — Mercredi après-midi, Mme veuve Boulanger, marchande de fromages, rue de Paris, 220, est entrée de la rue de la Vignette, avait préparé de l'argent pour régler certaines fournitures. Elle avait placé le vitrail à 1500 francs, composée de deux billets de banque, un de 1000 et l'autre de 500 fr.

Etant appelée dans son magasin par des clients, elle laissa momentanément son argent sur la table de la salle à manger qui fait suite au magasin et donne rue de la Vignette. Quand, vers quatre heures vingt, elle alla pour le prendre, l'argent avait disparu.

Elle crut d'abord s'être trompée d'endroit où elle avait déposé cette somme ; mais, après de vaines recherches, elle fut bien convaincue qu'elle avait été la victime d'un audacieux voleur et fit sa déposition à la police.

Une enquête a été immédiatement ouverte et on espère être sur la trace du voleur.

Le malfeteur purgatif est celui qui a le plus grand nombre d'attestations. Lisez la lettre suivante :

Quintin (Côtes-du-Nord), le 19 juin 1890. — Je n'ai qu'à me louer des Pilules Suisses, et sans avoir à en faire une étude classique qui serait déplacée dans une lettre écrite au courant de la plume, je puis toujours affirmer que leur emploi m'a donné de bons résultats, et spécifiées doses pour exciter un estomac paresseux, soit comme purgatif à dose de 3 ou 3 pilules après le repas du soir. Tous les malades qui en ont usé d'une manière ou de l'autre s'en sont bien trouvés et n'ont éprouvé aucun inconvénient de leur usage prolongé. A l'avenir, je prescrirai très volontiers vos Pilules Suisses, qui ont en plus l'avantage d'être bien préparées, de se conserver bien sèches et nettes, quelque leur solubilité soit parfaite une fois ingérées, ainsi que le prouve l'effet obtenu. Si mon autorisation de publier ma lettre peut vous être agréable, je vous l'accorde volontiers.

Docteur Simon de Villeneuve, médecin.

Accidents. — Mercredi matin, vers neuf heures, M. César Vangheluwe, 25 ans, chef d'équipe chez MM. Meuniers et Cie, rue des Processions, venant de prendre son chaudière, a fait un faux mouvement et, en tombant, s'est foulé la cheville gauche.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit à son domicile.

— Dans la nuit de mercredi à lundi, vers minuit et demi, l'essieu de la voiture de M. François Huelle, demeurant rue Belle-vue, 25 s'est rompu place de la Gare. Heureusement, il n'y a eu aucun accident de personne.

Le **Sirop de Follet** est le remède par excellence de la *douleur* et de l'*insomnie*, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le **Sirop de Follet** procure un sommeil profond et prolongé, sans accoutumance, son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

Médecin des épidémies. — Par arrêté en date du 22 janvier, M. le Préfet a nommé M. le docteur Gorez, médecin des épidémies pour l'arrondissement de Lille, en remplacement de M. le docteur Ch. Pilat, démissionnaire.

LE NORD

Armentières. — *Attentat à la pudeur.* — Hier matin, à la suite de manducts d'amendes lancés par M. Huguet, juge d'instruction, la gendarmerie a procédé à l'arrestation des nommés : Arthur Deruche, Louis Bussemaille, Alphonse Heuneron, Louis Leynert, Gustave Pétillon, Gustave Lambrecht, Joseph et Henri Lambrecht, tous Rascurs, âgés de 17 à 20 ans et demeurant dans cette ville.

Voici brièvement les motifs de ces arrestations :

Après s'être amusés dans l'après-dîner de dimanche au « Tourneur belge », ces individus, dont plusieurs sont déjà pourvus d'un casier judiciaire, rencontrèrent à la brune, sur la route du Pont-Rouge à Quesnoy, deux ouvrières de 16 à 17 ans, occupées dans une fabrique de Quesnoy.

Sous prétexte que l'une de ces deux ouvrières a déjà eu des relations avec Arthur Deruche, les huit vauriens les accostèrent ; puis, la route étant déserte, se livrèrent (sous à des attouchements obscènes.

Finalement, ils renversèrent les deux jeunes filles qu'ils maintinrent malgré leurs cris et, à tour de rôle, consommèrent leurs attentats à la pudeur. Ces individus seront traduits à la prison de Lille.

Arrestations. — Hier après-midi, vers 5 heures les nommés Alphonse Vercouter, Jean-Baptiste Demaître et Charles Croksert ont été arrêtés par la police.

Ces individus et un de complice actuellement en Belgique, Valère Vercouter, sont inculpés du vol d'une balle de cassonade, commis mardi dernier au préjudice de M. Mangelinckx, négociant en épiceries, Grand'Place.

Comines. — *Accidents.* — Un jeune écolier, Camille Degroote, âgé de 10 ans, qui était allé passer son après-midi de jeudi à glisser sur la Lys en compagnie de plusieurs de ses camarades, n'est pas revenu de la glace qui a craqué sous ses pieds.

Son corps, à l'heure où nous écrivons ces lignes n'est pas encore retrouvé.

— Quelques minutes après ce premier accident, un des camarades de Degroote, le jeune Ghesquière, a également disparu sous la glace, mais plus heureux que son compagnon il a pu se retirer des glaçons et il en a été quitte pour un bain froid.

Armentières. — M. le maire d'Armentières nous *écrit la lettre suivante : J'ai l'honneur de recourir* à la publicité de votre journal pour porter à la connaissance des intéressés, les indigents d'Armentières, une communication qui vient de m'être faite, par le Comte de Carvin, l'administrateur qui'il représente, met, sur sa demande, à la disposition des membres du bureau de bienfaisance de la commune d'Armentières, pour être distribués aux indigents, dix mille kilogs de charbon.

Je crois être l'interprète des véritables sentiments de la commune d'Armentières, en remerciant en la personne de M. Heugen, l'administration de la Compagnie houillère de Carvin, de sa grande générosité.

Vu les bonnes dispositions dont fait preuve M. Heugen pour venir en aide aux pauvres, j'ai espoir aussi que, contrairement à ce qui a eu passé jusqu'ici, les quatre cents mineurs d'Armentières qui, chaque jour, gagnent quatre francs de salaire, seront à l'avenir, grâce à son intervention des poisons compatriotes pour les guider au travail.

De cette liaison les populations nutront de bonnes relations entre l'Administration minière et notre population.

Le Maire d'Armentières,
Signé : Mauroy.

DOUAI

Accidents. — Mardi, le sieur Désiré Marchal, âgé de 32 ans, journalier, demeurant rue des Brigodels, a fait une chute rue des Wetz et s'est fouler le pied gauche.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

— La même nuit, vers une heure du matin, le sieur Philippe Lapelle, demeurant au faubourg de Valenciennes, a fait une chute sur la voie publique à la porte de Valenciennes et s'est fouler le pied droit.

Il a été transporté à son domicile à l'aide d'une voiture de place.

— Un cheval attelé à une voiture à deux roues, appartenant au sieur Bertrand, nourrisseur, demeurant à Esquerchin, s'est abattu au faubourg de Paris. Les brancards de la voiture ont rompu.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Arrestation. — Mercredi après-midi, l'arrestation du nommé Philippe-Joseph Hubert Dumez, âgé de 28 ans, journalier, demeurant rue de Bellain, commune de Bernay, rue d'Orchies, 6, trouvé vagabond hier dans l'après-midi, rue de la Herse. Dumez a été écroué à la maison d'arrêt.

Auberchicourt. — *Mort de frayeur.* — Un vieillard, le père Gognette, qui habitait dans une maisure en compagnie d'une mendiante très connue dans la région *Anastasie*, a succombé à une congestion déterminée par le froid.

Sa compagne qui ne jouit pas de ses facultés mentales, a été enfuie et est venue se réfugier à Aniche où on l'a trouvée sur la place transie et jetant des cris affreux. Quelques personnes charitables l'ont recueillie.

Flers-en-Escrebieux. — La population de cette commune et de celle avoisinante, qui est déjà l'année dernière victimes de nombreux vols de poules, lapins tuyaux de plomb, zinc et au besoin même etc..., se demande aujourd'hui pourquoi le maître volaier chiffonnier, à Pont-de-la Deule, dressant même des élèves à cette profession, surprit au mois de novembre dernier en flagrant délit de vol de harnais au préjudice des époux B. J., cultivateurs à Auby, n'est pas pourvoirl. Car cet adroit filou n'a pas craint de dire que la police a pu assez de talent pour le prendre.

Nous espérons bien, malgré tout, que la justice saisira son cours, et qu'elle ne laissera pas ces faits impunis.

VALENCIENNES

Terrible accident. — Un jeune ouvrier de la fabrique de briquettes Saint-Louis à Anzin, nommé Emile Richard, faisant fonction d'aiguilleur et d'accrocheur de wagons s'est laissé surprendre, hier soir, en faisant son service sur la voie, par un train de marchandises, qui roulait sur Bruai ; il a été pris en écharpe par le wagon de queue qui l'a horriblement écrasé.

Les restes de ce malheureux âgé de 25 ans, ont été mis de suite dans un cercueil et reconduits à sa famille.

Vols. — Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans le café du Paris, sur la Grand' Place. Après avoir brisé une vitre de la devanture, ils pénétrèrent dans la salle, enlevèrent soixante francs en argent, mais quarante francs en menue monnaie, disséminés sous le comptoir, échappèrent à leurs recherches.

Après avoir vidé une bouteille de vin, ils s'emparèrent de plusieurs bondrés et jeux de cartes et sortirent en dévissant la serrure.

Deux autres tentatives de vol ont eu lieu cette nuit et dans la nuit de mardi à mercredi ; l'une Grand' Place, chez M. Lesieur, libraire, l'autre rue Saint-Géry, chez M. H. Lauda, cabaretier, mais les voleurs ayant entendu du bruit, s'enfuirent avant d'avoir pu mettre leur projet à exécution.

Marly. — Hier, à 2 h. 1/2, plusieurs gamins s'amusaient au bord de la Rhonelle, en face de la propriété de M. Bonnet, des Fabriques, quand l'un d'eux, Paul Carlin, âgé de 8 ans 1/2, plus hardi que les autres, sauta sur un glaçon de deux mètres et partit à la dérive au grand étonnement des autres.

Survint la mère mandée par une voisine, le gamin voulut gagner la point tirée la glace chavira en versant un pied de la rivière le jeune imprudent au milieu de l'effolement général, il y avait plus de vingt personnes présentes.

Mlle Prudence Bailleux, faisant preuve d'un grand sang-froid se saisit d'une perche qui se trouvait dans la cour Leleux et la tendit au jeune naufragé qui s'y cramponna désespérément.

La mère alors l'attira vers le pont où un ouvrier intelligent le paraget le saisit par les cheveux et le tira à sa main qui lui administra séance tenante, quelques coups de taloches qui amena une réaction bienfaisante.

Il fut ensuite transporté à l'estaminet du *Pain de sucre* où des soins empressés lui furent prodigués.

Bouchain. — Ces jours derniers, une inconnue paraissant âgée de 25 ans environ, se disant la servante du chef de gare d'Aniche, s'est présentée au magasin de M. Valère Tétart, marchand de chaussures.

Cette personne a emprunté une certaine confiance à M. Tetart, qui lui a remis 3 paires de chaussures pour bonnes, d'une valeur de 45 francs.

Le choix fait, le marchand a enveloppé soigneusement sa marchandise, qui a disparu avec l'acheteuse.

Le lendemain matin, le vendeur s'étant assuré si M. le Chef de gare avait envoyé acheter les bottines en question, il a sonné et demandé à lui tel répondu qu'il n'avait pas de servante et n'avait commissionné personne ; alors s'est dit M. Tétart : « Je suis victime d'une escroquerie ».

Des recherches faites n'ont pu découvrir l'auteur de ce vol audacieux.

CAMBRAI

Neuvilly. — La gendarmerie a verbalisé contre le sieur Lacroix, cabaretier à Neuvilly, lequel qui, à la suite d'une discussion, a donné un coup de couteau au sieur Prosperi Vanmansart, soldat au 26e de ligne.

Le coup, fort heureusement, n'a pas occasionné de blessure, grâce à l'épaisseur du col de la capote qui seule a été endommagée.

AVESNES

Cousolre. — A la suite des poursuites dirigées contre la commune de St-Ferréol pour opposition à la vente du mobilier saisi, le tribunal correctionnel d'Avesnes, dans son audience de samedi dernier, a condamné M. de St-Ferréol, maire de la commune, à dix jours de prison, Mmes de St. Ferréol et Yve Mathieu à chacune six jours de prison. M. de St. Ferréol en a appelé au présidé devant le tribunal. On le dit relâché à Charleroi.

DUNKERQUE

Naufrage de la goélette Eclair. — On écrit de Jersey, 20 janvier : « La goélette « Eclair », capitaine Lecornet de Tréquier, jaug. 296 t. partie de